



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 5927

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation dans laquelle se trouvent les producteurs de fruits et légumes de la région Ile-de-France du fait des pratiques commerciales contestables de leurs concurrents de certains pays de l'Europe du Nord, en particulier de la Belgique. Après avoir déployé beaucoup d'efforts pour rationaliser leurs moyens de production et de commercialisation et s'affirmer sur le marché européen, les producteurs de notre région, réunis au sein du groupement des Maraîchers franciliens, ne peuvent admettre d'être pénalisés par des méthodes de concurrence déloyale consistant à importer massivement, sur le marché français, des produits dont les cours sont délibérément minorés par rapport à leur prix de revient réel. Avant que cette situation n'ait des conséquences fatales pour les producteurs franciliens ou qu'elle les incite à des mouvements d'exaspération légitimes, il lui demande comment le Gouvernement envisage d'intervenir d'urgence auprès de ses homologues des pays concernés et de la Communauté européenne, pour restaurer les conditions d'une concurrence saine et loyale dans ce secteur.

Texte de la réponse

Les échanges de fruits et légumes de la France avec ses partenaires communautaires de l'Europe du Nord font l'objet d'un flux traditionnel important. Ainsi au cours du premier semestre de l'année 1997, les Pays-Bas et la Belgique ont représenté ensemble 17 % du total, en valeur, de nos achats extérieurs de légumes. De leur côté nos ventes, vers ces deux destinations, ont constitué 16 % du total. Pour les fruits, nos expéditions vers ces deux Etats membres voisins ont largement augmenté entre 1990 et 1995 : progression de 70 % vers la Belgique et de 26 % vers les Pays-Bas. Ces échanges connaissent parfois des périodes de vie concurrence, comme ce fut le cas à la fin de l'été 1997 pour la salade en provenance de Belgique. Alors que les cours de l'expédition des régions de production française étaient à leur plancher, les laitues belges étaient mises en vente sur le marché de gros de Lille à un niveau de prix encore plus bas. Cette situation, préjudiciable à l'adaptation de l'organisation économique à la nouvelle OCM, a fait l'objet d'une communication des autorités françaises à la Commission de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5927

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3877

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1009